



MUNICIPALITÉ DE LAVERLOCHÈRE-ANGLIERS

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,
QUE**

Le conseil de la municipalité de Laverlochère-Angliers a adopté lors de la séance ordinaire publique, tenue le 2 mars 2020, à 19 h 30 h à la salle du conseil situé au 11-A rue Principale Sud, à Laverlochère, le règlement suivant :

Règlement no 2020-02

Le règlement est intitulé « Règlement concernant l'utilisation de conteneur ».

Il détermine les endroits dans la municipalité où il est permis de détenir un conteneur.

Le texte dudit règlement est disponible pour consultation aux heures et jours d'ouverture du bureau municipal à Laverlochère.

Le règlement entre en vigueur le 3 mars 2020.

Donné à Laverlochère-Angliers, ce 10e jour du mois de mars deux mille vingt.



Secrétaire-trésorier